

ÉCOLE DOCTORALE

Sciences de la vie et de la santé (SVS)

Université de Rennes 1
École des hautes études en santé publique (EHESP)
École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes)
Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Université Rennes 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 22/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Claude Maranges, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Claude Maranges, INSA Toulouse

Expert(e)s : M. Nicolas Inguibert, Université de Perpignan
Mme Charline Quiclet, Université d'Evry
Mme Sophie Rahuel-Clermont, Université de Lorraine
M. Thierry Rigaud, Université de Bourgogne
M. Olivier Soriani, Université Côte d'Azur

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-François Deconinck

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DÉCEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN FÉVRIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) *Sciences de la vie et de la santé* (SVS) est issue de la restructuration de l'ED *Biologie – santé* (BS) après dissolution de la ComUE (Communauté d'universités et établissements) Université Bretagne-Loire (UBL) le 31 décembre 2019. Désormais recentrée sur la Bretagne (avec deux sites : Rennes et Brest), l'ED est portée par l'Université de Rennes 1, en co-accréditation avec l'Université Rennes 2, l'Université de Bretagne Occidentale, l'École normale supérieure de Rennes et l'Institut des hautes études en santé publique.

Dans cette nouvelle configuration, l'ED SVS regroupera 19 unités de recherche (UR) dont 11 unités mixtes de recherche (UMR) associées principalement au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). L'ED comptera environ 250 doctorants pour un potentiel d'encadrement d'environ 350 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) sur un total d'environ 500 chercheurs / enseignants-chercheurs.

L'ED SVS regroupera en Bretagne, tous les doctorants de diverses spécialités du domaine de la biologie et de la santé (e.g., biologie moléculaire, cancérologie, immunologie, génétique...).

Le fonctionnement de l'ED *Sciences de la vie et de la santé* sera très semblable à celui de l'ED *Biologie-santé* avec un bureau et des commissions thématiques.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED est dirigée par un bureau constitué d'un directeur et de directeurs adjoints (quatre dans l'ED *Biologie-santé*, un par site et deux codirecteurs basés l'un à Brest l'autre à Rennes dans la nouvelle configuration). Elle dispose de locaux et de personnels dédiés (parfois mutualisés sur plusieurs ED) qui lui permettent de remplir pleinement ses missions. Les personnels sont présents sur chaque site et partagent leur temps de travail sur plusieurs ED. Bien qu'il y ait des échanges réguliers entre les différents gestionnaires, cette situation s'avère compliquée pour certains gestionnaires de site qui, d'une part gèrent plusieurs ED avec des fonctionnements très différents (par exemple à Brest la gestionnaire a en charge cinq ED) et, d'autre part, ne peuvent participer pleinement à la vie de l'ED. Il semble important au comité de revoir ce fonctionnement soit en allant vers une homogénéisation des procédures des différentes ED, soit en les soutenant davantage avec un renforcement des ressources humaines dédiées aux ED (d'autant que la gestionnaire financière de l'ED BS était à Nantes).

Le conseil d'ED BS est constitué de 26 membres conformément à l'arrêté de mai 2016 : 13 membres représentant les établissements accrédités et les unités de recherche, 2 personnels, 5 doctorants élus par leurs pairs et 5 membres extérieurs. Les directeurs adjoints sont membres invités du conseil. Dans le projet de l'ED SVS, le directeur-adjoint devient membre de droit du conseil et il y aura un membre extérieur de moins, ce qui est regrettable ; il aurait été peut-être plus judicieux de garder cinq membres extérieurs et diminuer le nombre des représentants des établissements à douze. Le conseil se réunit quatre fois par an environ. Il est secondé par un bureau qui est chargé de la mise en œuvre des décisions du conseil et plusieurs commissions thématiques : Recherche, Suivi des thèses et formation, Communication et International - les deux dernières fusionnant dans le cadre du projet, en une seule commission Communication – International – Valorisation. Les présidents de ces commissions seront membres du bureau, assurant ainsi un lien efficace avec le conseil de l'ED. Définir plus précisément le rôle des doctorants au sein du conseil et des commissions pourrait permettre d'accroître leur participation et leur implication. De même, associer les doctorants membres du conseil en tant qu'observateurs lors des recrutements peut constituer un moyen de les impliquer davantage dans le fonctionnement de l'ED.

La dotation de l'ED (100 euros par doctorant – environ 30 000 euros annuels) est affectée essentiellement à l'aide aux doctorants et encadrants pour l'organisation de formations, les journées de l'ED et le concours d'attribution des contrats doctoraux d'établissements (CDE). Le budget, bien qu'il semble satisfaisant à la direction de l'ED, est limité et à l'évidence ne permet pas à l'ED de développer une politique de formation spécifique ambitieuse. Cela est amplifié par le fait que pour certains établissements les heures de formation doctorale ne sont pas prises en compte dans le service des enseignants-chercheurs, limitant ainsi leur participation à ces formations. Pour le comité, l'investissement des établissements accrédités dans la formation doctorale doit être renforcé.

L'ED dispose d'un site internet en français et en anglais (bien que la version anglaise soit visiblement très récente) très complet, sur lequel sont publiées toutes les informations relatives à l'ED. Les informations essentielles font également l'objet de rappels réguliers par courriel à la communauté. Divers événements complètent ces actions (rentrée des doctorants, journées scientifiques, etc.).

Les critères de recrutement des doctorants sont clairement définis. Tous les doctorants ont un financement et le niveau minimum de rétribution des doctorants est indexé sur le niveau du salaire minimum de croissance (SMIC). Quelle que soit leur source de financement, tous les doctorants sont auditionnés (jury mixte Rennes/Brest pour les CDE ou commission recherche pour les autres financements). Les inscriptions en quatrième année sont autorisées – officiellement – sous condition de maintien du financement du doctorant, mais l'audition des doctorants a montré qu'un nombre non négligeable d'entre eux finit sa thèse avec des indemnités chômage, ce qui doit être absolument évité.

L'ouverture de l'ED SVS est importante puisque plus de la moitié des doctorants (58 %) est issue de masters extérieurs aux établissements accrédités. De plus, un quart des doctorants est de nationalité étrangère. On note cependant peu de thèses en cotutelle (8 %). Un accompagnement des encadrants à la mise en place de ces cotutelles (notamment sur la procédure administrative) pourrait être envisagé pour augmenter ce taux. Les salariés de la fonction publique représentent 25 % des doctorants et ils réalisent leur thèse à temps partiel dans un délai maximal de 6 ans.

Le recrutement sur les supports de CDE est délégué partiellement à l'ED. En effet, la procédure pour l'ED *Biologie-santé* était différente entre les sites de Rennes-Brest et Nantes-Angers. On peut espérer que le resserrement sur le périmètre breton permettra d'avoir une procédure unique. Deux fois plus de candidats que de CDE sont auditionnés par des jurys distincts. Là aussi, le comité préconise que la nouvelle ED organise un jury unique, qui sera ouvert à des membres extérieurs et aux représentants des doctorants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les relations entre les équipes d'accueil et l'ED sont assurées par leurs représentants dans le conseil, par le biais de la journée annuelle de l'ED et par la participation aux comités de suivi individuel (CSI) des doctorants. Les directeurs d'unité présents lors de l'audition ont tous souligné la qualité des relations avec l'ED.

Encadrement et formation des doctorants

La direction de thèse est assurée par un titulaire de l'HDR (habilitation à diriger des recherches). Le co-encadrement est possible mais le co-directeur doit également être titulaire de l'HDR. Un troisième directeur est autorisé dans le cas des thèses sous convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Le taux d'encadrement toléré est au maximum de trois doctorants. Des dérogations sont possibles pour un quatrième encadrement dans des cas particuliers. Le taux d'encadrement moyen de l'ED est inférieur à 1, ce qui est très raisonnable. La durée des thèses est d'environ 38 mois, avec une grande majorité des thèses réalisées en moins de 40 mois, ce qui est un résultat remarquable.

Le comité de suivi individuel (CSI) a été mis en place. Sa composition est conforme à la charte du doctorat. Le rapport de CSI est fourni à chaque réinscription. Pour chaque CSI, doctorant et encadrant remplissent chacun un document confidentiel permettant de faire remonter les problèmes éventuels, d'une part aux membres du CSI et d'autre part à l'ED. Ces annexes sont appréciées des doctorants qui en ont été à l'origine, même si nombre d'entre eux considèrent que les membres des CSI sont trop « proches » de leurs directeurs de thèse. Le format des CSI reste encore trop centré sur l'aspect scientifique de la thèse, mettant au second plan l'analyse de la formation des doctorants et de leurs projets professionnels. Il conviendra pour le futur projet de communiquer aux directeurs de thèse les attendus du CSI, par exemple en mettant en place un « guide du CSI ». Le portfolio de compétences qui doit être mis en place dans la future ED SVS devrait permettre aussi de mieux prendre en compte cet aspect de la formation doctorale. Le suivi est complété par la désignation d'un « tuteur », choisi par le doctorant. Les doctorants concernés apprécient cette procédure et préconisent une généralisation à l'ensemble des doctorants.

Comme pré-requis à la soutenance de thèse, l'ED BS (comme l'ED SVS dans son projet) demande que les doctorants aient suivi un volume de 100 heures de formation dont la formation obligatoire à l'éthique et l'intégrité scientifique. Les doctorants approuvent ce nombre d'heures de formation, sachant que beaucoup d'actions et d'événements peuvent être validés en heures de formation. Outre les formations transversales proposées par le collège doctoral, il y a une offre propre à l'ED portée par les encadrants. Le comité constate que cette offre de formation est perfectible à plusieurs niveaux : en effet, il y a peu de formations en anglais et l'offre de formations disciplinaires proposées par l'ED semble peu diversifiée et mériterait d'être étayée. Par ailleurs, il y a peu de dispositifs permettant aux doctorants de faire part de leurs besoins de formation, qu'elle soit transversale ou disciplinaire. Les formations font l'objet d'une évaluation régulière qui permet de les faire évoluer. La mise en place du portfolio de compétences dans la future ED SVS permettra aux doctorants de capitaliser sur les compétences acquises.

L'animation de l'ED est constituée d'une journée d'accueil des nouveaux doctorants, d'une journée de l'ED ouverte aux doctorants. En pratique, visiblement, seuls les doctorants en troisième année y participent et ce serait sûrement une bonne chose que l'ED incite tous les doctorants à y participer.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Il y a très peu d'actions de préparation à la poursuite de carrière et de valorisation du doctorat mises en place par l'ED. Celles-ci s'appuient beaucoup dans ce domaine sur le collège doctoral, qui organise plusieurs actions / formations pour aider à la poursuite de carrière des doctorants. Ces actions sont très classiques : Doctoriales, modules de professionnalisation, etc. L'ED a conscience que des actions sont à développer pour mieux préparer les doctorants à leur insertion dans le secteur socio-économique, comme des tables rondes ou visites d'entreprises.

Le suivi de l'insertion des doctorants est du ressort du collège doctoral qui a mis en place un observatoire. L'ED s'appuie pleinement sur ce bilan et ne fait aucun suivi en interne. Par ailleurs, l'ED n'analyse que très peu les données fournies par l'Observatoire pour piloter / moduler sa politique, notamment de formation doctorale, ce qui est sûrement un manque. Sur les chiffres fournis, on peut remarquer que 15 % des doctorants sont en recherche d'emploi ou en formation 3 ans après leur doctorat, ce qui semble élevé comparé aux chiffres nationaux dans le domaine.

Autoévaluation et projet

L'ED dispose d'outils pour évaluer son fonctionnement mais elle ne les utilise pas suffisamment au quotidien pour aider à son pilotage, ce qui est dommage. Le bilan établi pour préparer l'évaluation Hcéres est par contre de qualité : il constitue une analyse approfondie et très lucide des forces (fonctionnement, suivi des doctorants, etc.) et des points d'amélioration (portfolio de compétences, analyse de l'insertion, etc.).

Le projet de la future ED SVS s'inscrit dans la continuité du fonctionnement actuel avec une attention particulière pour les points d'amélioration évoqués ci-dessus. L'équipe a pris pleinement la mesure des opportunités conférées par le recentrage de l'ED sur le périmètre breton, tout en souhaitant conserver des liens avec la partie ligérienne. Ce recentrage permettra notamment de simplifier la structuration de la formation doctorale et permettra à l'ED de prendre toute sa place dans le futur collège doctoral breton.

Appréciation globale

L'ED SVS est issue de la restructuration de l'ED BS, du fait de la dissolution de la ComUE Université Bretagne-Loire. Un travail remarquable de structuration pour permettre une homogénéité de fonctionnement sur l'ensemble de ses sites a été réalisé. Ce travail sera très précieux pour la nouvelle ED, qui s'appuiera largement sur ces acquis (fonctionnement, suivi des doctorants). Les points d'amélioration (portfolio de compétences, suivi des docteurs, etc.) ont été parfaitement identifiés par la nouvelle équipe de direction qui propose des dispositifs pour y remédier.

Points forts

- Qualité de l'adossement recherche.
- Des actions originales (annexes confidentielles au CSI, tutorat, etc.) dans le suivi des doctorants.
- Clarté et transparence des critères de sélection des doctorants.
- Structuration et fonctionnement de l'ED.
- Disponibilité des équipes administratives et de la direction de l'ED.

Points faibles

- Préparation à l'après-thèse et suivi de l'insertion des docteurs peu développés.
- Prise en compte insuffisante des indicateurs (notamment insertion) pour le pilotage de l'ED.
- Absence de portfolio de compétences.
- Comité de suivi individuel (CSI) trop centré sur l'aspect scientifique.
- Formations à renforcer, notamment en anglais.
- Fonctionnement de l'ED mis en difficulté par une charge de travail trop importante pour l'unique gestionnaire sur le site de Brest, affectée en partie à l'ED SVS et impliquée sur cinq écoles doctorales aux modes de fonctionnement différents.
- Une communication avec le collège doctoral qui reste à fluidifier.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Un portfolio de compétences devrait être mis en place pour que les doctorants puissent mieux coordonner leur plan de formation avec leur projet professionnel. Il apparaît indispensable que l'ED s'implique davantage dans le suivi de l'insertion des docteurs en interagissant mieux avec le collège doctoral. Il conviendrait de développer davantage les formations disciplinaires (notamment en anglais), avec l'appui des établissements. Il serait souhaitable que les directeurs de thèse soient mieux informés du rôle et des enjeux du CSI, notamment sur les aspects formation et projet professionnel. Un « guide du CSI » pourrait être mis en place pour améliorer cette communication.

À l'attention des établissements

Les établissements universitaires doivent davantage accompagner l'ED SVS sur deux points principaux : d'une part, la mise en place de formations disciplinaires, notamment en incluant les heures de formations doctorales dans les services d'enseignement des enseignants-chercheurs et, d'autre part, l'accompagnement administratif de l'ED, que ce soit pour la gestion financière de l'ED (puisque la personne qui gérait l'ED BS était à Nantes) ou l'allègement de la charge de travail de la gestionnaire sur le site de Brest.

Observations des établissements



Université de Bretagne Occidentale



école
normale
supérieure



PRESIDENCE

Rennes, le 23.06.2021

David ALIS

Président

Madame Lynne Franjié

Directrice du département d'évaluation
des Formation
Haut conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur
(HCERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : Observations rapport d'évaluation
DEF-PED220021895 -SVS-0350936C

Madame La Directrice,

Au nom de l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association et des porteurs de projet, je vous adresse nos remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'évaluation HCERES concernant l'école doctorale Sciences de la vie et de la santé (SVS), qui s'est tenue en distanciel, le 10 février 2021.

A la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous, les observations transmises qui portent tant sur le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'école que sur l'encadrement et la formation des doctorants:

- Concernant la composition du Conseil de l'Ecole Doctorale SVS, nous suivrons la recommandation du comité en proposant de disposer de 5 sièges pour des membres extérieurs tout en restant conforme à la composition définie dans l'arrêté de 2016.
- Au sujet du Comité de Suivi Individuel (CSI), des règles de composition et de suivi, communes à toutes les ED, sont actuellement en préparation au sein du futur Collège Doctoral de Bretagne pour les ajouter à la Charte du doctorat.
- Sur l'offre de formations, outre une amélioration de la communication en direction des doctorant.e.s sur l'existant, l'ED SVS s'appuiera sur un dialogue étroit avec le Collège de Bretagne qui souhaite la mise en place d'un plan individuel de formation inscrit dans la convention de formation. Il permettra à chaque doctorant d'établir un programme de formation et d'acquisition de compétences en accord avec son projet professionnel, assorti d'un dispositif de portfolio permettant au doctorant d'enregistrer ses acquis au fil de l'eau. Ce dialogue permettra également de renforcer le suivi des docteurs. Le dispositif s'appuiera également sur le nouveau logiciel Améthys V3.
- Concernant les procédures de sélection des futur.e.s doctorant.e.s, la participation de doctorant.e.s de l'ED ainsi que de membres extérieurs à l'ED, en particulier issus d'autres ED pour favoriser l'interdisciplinarité, sera proposée au Conseil de l'ED.

..

Nous remercions le comité pour la reconnaissance de des points forts comme la structuration du fonctionnement de l'ED et la mise en place d'actions originales pour le suivi des doctorants mais également pour le diagnostic des points perfectibles qui sera utile pour préparer le prochain contrat.

Les établissements seront attentifs à veiller au bon accompagnement de l'Ecole Doctorale SVS en tenant compte des recommandations du comité.

Nous tenons à remercier à nouveau les membres du comité de visite HCERES pour la qualité de leur rapport. Nous serons attentifs à ce que les recommandations formulées par le comité de visite soient prises en compte.

Je vous prie d'agréer, Madame La Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

